

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 28 février 2022

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1082	21	16	2	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **Lundi 28 février 2022 à 14h30 à SAINT-LO**, à la Maison du Département (salle AUDIO 2) sur convocation du 18 février 2022.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

en présentiel

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton de Bréhal, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville,
1^{ère} vice-présidente du SMEL

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

en visio

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

en présentiel

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

en visio

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président du SMEL

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes de Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

Délégués des EPCI suppléants

M. Christophe GILLES, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados titulaires :

M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

"affiché le"

09 MARS 2022

Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20220228-1082-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Tenue du débat des orientations budgétaires 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et les dispositions de l'article L.2312-1 faisant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Vu le rapport du 28 février 2022 explicité en séance et figurant en annexe ;

Après en avoir débattu spécifiquement,

Les élus du Comité syndical, à l'unanimité des membres participant, donnent acte au Président du SMEL, de la communication des Orientations Budgétaires 2022 dont le rapport figure en annexe.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20220228-1082-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

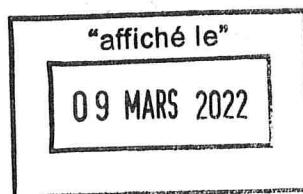
Le budget primitif du syndicat mixte synergie mer et littoral (SMEL) est voté habituellement en mars et reprend les résultats de l'année précédente.

Le budget du SMEL est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement. Le principal poste de dépenses concerne les charges de personnel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BP 2021	OB 2022
Déficit de fonctionnement reporté	12 201,32 €	- €
011 - Charges à caractère général	281 523,00 €	363 600,00 €
012 - Charges de personnel	831 200,00 €	808 200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	296 098,36 €	5,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 474,51 €	4 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	29,98 €	49 304,23 €
042 - Dotations aux amortissements	77 380,42 €	77 680,77 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 508 907,59 €	1 302 790,00 €

RECETTES	BP 2021	OB 2022
Excédent de fonctionnement reporté	- €	162 000,00 €
Participations statutaires	320 000,00 €	320 000,00 €
Département de la Manche	220 000,00 €	220 000,00 €
Département du Calvados	20 000,00 €	20 000,00 €
EPCI	80 000,00 €	80 000,00 €
Participations aux projets	1 138 107,59 €	722 350,00 €
Département de la Manche	625 000,00 €	375 000,00 €
Département du Calvados		15 900,00 €
Fonds européens et contreparties nationales	376 729,89 €	153 285,00 €
Région Normandie	43 616,00 €	112 555,00 €
Autres organismes (IFREMER, AESN, CRC...)	92 761,70 €	65 610,00 €
Autres prestations (Drone, Oursins, Labéo...)	40 000,00 €	89 576,00 €
autres produits (remboursement rémunérations, tickets resto...)	10 800,00 €	4 000,00 €
042 - opérations d'ordre transfert entre sections		4 864,00 €
Totale des recettes de fonctionnement	1 508 907,59 €	1 302 790,00 €



A – RECETTES

Les recettes du SMEL se composent principalement des participations statutaires des collectivités membres et des participations de différents financeurs reçues dans le cadre des actions réalisées par le SMEL. Elles s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à **1 140 790 euros, hors résultat reporté.**

Les participations statutaires s'élèvent à 320 000 euros. Conformément aux nouveaux statuts adoptés lors du comité syndical du 26 janvier 2021 qui actent la participation du Département du Calvados, les participations statutaires sont fixées comme suit :

- 54,5 % soit 120 000 euros à la charge du Département de la Manche auquel s'ajoute un seuil fixe minimal de 100 000 euros.
- 36,5 % soit 80 000 euros à la charge des EPCI, répartis, au regard de différents indicateurs (nombre de communes, nombre de communes préalablement adhérentes au SMEL, nombre d'habitants, potentiel fiscal, linéaire côtier...) comme suit :

EPCI	Ratio	Montant de la participation
CA Mt St Michel Normandie	7,5 %	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	15 %	12 000 €
CC Coutances Mer et Bocage	15 %	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	7,5 %	6 000 €
CA le Cotentin	47,5 %	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	7,5 %	6 000 €

- 9 % soit 20 000 euros à la charge du Département du Calvados

Les différentes participations finançant les actions du SMEL **s'élèvent à 722 350 euros.** Elles s'établissent comme suit :

- **375 000 euros** pour le Département de la Manche ;
- **153 285 euros** provenant des financements européens et contreparties nationales répartis sur les projets suivants :
 - 50 000 euros pour **INDIGO**, développement d'un engin de pêche innovant à durée de vie contrôlée en milieu marin ;
 - 40 500 euros pour **GEDUBOUQ**, analyse préalable à une GEstion DUrable des pêcheries de BOUQuet en Normandie ;
 - 18 595 euros pour **REHAB**, réhabilitation des claires de la CABANOR ;
 - 16 400 euros pour **FIRENOR**, mise en place de filières locales de recyclage des engins de pêche en Normandie ;
 - 14 770 euros pour **PACHA**, application de Protocoles pour l'Amélioration des Connaissances sur les HAbitats de la Manche de la baie du Mont Saint Michel au cap Gris Nez ;
 - 9 740 euros pour le projet de réalisation **vidéo web** ;
 - 2 080 euros pour **PORPHYRA**, programme d'expérimentation d'une culture d'algue ;
 - 1 200 euros pour **COMOR**, COquilles St Jacques Manche ORientale ;



- **112 555 euros** de la Région Normandie répartis sur les projets suivants :
 - 61 000 euros pour **BIOSTEM** ;
 - 18 595 euros pour **REHAB** ;
 - 11 400 euros pour **FIRENOR**, mise en place de filières locales de recyclage des engins de pêche en Normandie ;
 - 9 740 euros pour le projet de réalisation **vidéo web** ;
 - 3 300 euros pour **OBSMAR**, mutualisation des données des entreprises de mareyage normandes de contaminants chimiques et environnementaux des produits de la pêche ;
 - 2 080 euros pour **PORPHYRA** ;
 - 6 440 euros pour **ORMEAUX**, élevage en eaux profondes ;
- **15 900 euros** du Département du Calvados pour les projets suivants :
 - 11 000 euros pour **ISM**, Innovation Suivi de la contamination Microbiologique ;
 - 3 250 euros pour **EMYNOR**, Etude des populations MYtilicoles sauvages et d'élevage en NORmandie ;
 - 1 650 euros pour **OBSMAR** ;
- **65 610 euros** des autres partenaires, répartis comme suit : 39 850 euros de l'IFREMER, 15 000 euros de l'agence de l'eau Seine Normandie, 7 000 euros du Comité Régional de la Conchyliculture pour les opérations conchyliques et 3 760 euros pour l'Institut Régional des Matériaux Avancés.

Le SMEL perçoit également **des prestations** qui correspondent à des interventions au bénéfice de tiers : il est prévu d'inscrire **89 576 euros** dont 39 600 euros de la SPL des ports de la Manche, 16 300 euros pour les prélèvements effectués dans le cadre des suivis de réseaux, 12 000 euros pour la vente d'oursins...

Enfin, le SMEL perçoit la participation des agents pour les tickets restaurant des agents pour un montant estimé de **4 000 euros**.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **4 864 euros**.

Le résultat reporté 2021 de la section de fonctionnement vient s'ajouter aux recettes du SMEL et participer au financement des dépenses pour un montant prévisionnel de 162 000 euros.

B – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à 1 302 790 euros.

Le principal poste de dépenses est celui des **charges de personnel**. Il s'élève à **808 200 euros**. Cette prévision est stable par rapport à l'année dernière (en prenant en compte le retraitement comptable de l'assurance statutaire pour 23 000 euros en charges à caractère général) et permet d'absorber les trois embauches en contrat à durée déterminée sur les projets OURMEL, BIOSTEM et ECOCAP ainsi que la mise en place des nouvelles prestations sociales décidées lors du comité syndical du 1^{er} décembre 2021.

Les dépenses de personnel se composent des dépenses liées à la rémunération des agents du SMEL pour un montant de **706 200 euros** et du remboursement des mises à disposition des services du Département pour un montant de **102 000 euros**.

"affiché le"

09 MARS 2022

Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20220228-1082-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Le Département de la Manche met à disposition des moyens humains pour la direction et la gestion administrative et comptable du SMEL. Ces mises à disposition sont réglées par deux conventions :

- une convention de trois ans (2022-2024) prévoit la mise à disposition de 1,5 équivalent temps plein (ETP) du service mutualisation des fonctions support des satellites et de 0,15 ETP de la direction des ressources humaines.
- Une convention d'un an prévoit la mise à disposition, à raison de 30 % de son taux d'emploi, d'un agent titulaire du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer une fonction de direction. Cette convention annuelle serait à renouveler en 2022. Afin de stabiliser l'organisation du SMEL, cette convention pourrait être passée sur une durée de trois ans.

Afin d'assurer le fonctionnement du SMEL, il est prévu une enveloppe de **202 470 euros** (contre 180 142 euros au budget primitif 2021, en retraitant l'intégration de l'assurance statutaire). En dehors de l'inscription corrective en DM1 d'une somme de 5 000 euros pour les fournitures scientifiques, cette enveloppe progresse principalement en raison de l'augmentation des dépenses suivantes :

- électricité : + 5 000 euros
- carburant : + 2 000 euros
- location d'un garage à Agon-Coutainville : 3 000 euros ;
- maintenance : + 2 500 euros ;
- assurances : + 2 100 euros ;
- télécommunications : + 1 300 euros.

Il est également prévu une enveloppe de **161 130 euros pour la réalisation de prestations** dans le cadre des actions du SMEL. Ces prestations sont en lien avec la réalisation des programmes dont les principaux sont : **FIRENOR** (77 000 euros), **BIOSTEM** (17 600 euros), **GEDUBOUQ** (24 050 euros), projet **VIDEO** (12 256 euros), **SNOTRA 2** (9 604 euros).

Les dépenses de prestations pour les projets FIRENOR et GEDUBOUQ font l'objet d'un marché qui s'étale sur plusieurs exercices. Deux autorisations d'engagement ont été créées à cet effet. La répartition des crédits de paiement est envisagée de la manière suivante :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AE-2021 – Projet FIRENOR	150 000 €	11 011 €	77 000 €	61 989 €	
AE-2020 – Projet FEAMP GEDUBOUQ	81 300 €	14 050 €	24 050 €	28 600 €	14 600 €

Par ailleurs, il convient de prévoir une enveloppe prévisionnelle de **4 000 euros en charges exceptionnelles** afin de procéder à d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs et **5 euros** en charges exceptionnelles pour les arrondis du prélèvement à la source.

Les **dotations aux amortissements** sont, quant à elles, estimées à **77 680,77 euros**.

Afin d'équilibrer ce projet de budget, les dépenses imprévues sont portées à **49 304,23 euros**.



SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'élève à 260 891,85 euros.

DEPENSES	BP 2021	OB 2022
20 - Immobilisations incorporelles	3 541,12 €	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	108 801,99 €	161 054,84 €
23 - Immobilisations en cours	82 066,91 €	89 000,00 €
020 - Dépenses imprévues		973,01 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections		4 864,00 €
Total des dépenses d'investissement	194 410,02 €	260 891,85 €

RECETTES	BP 2021	OB 2022
001 - Solde d'exécution reporté	87 029,60 €	138 711,17 €
10 - Dotations		14 500,00 €
13 - Subventions d'investissement	30 000,00 €	30 000,00 €
040 - Amortissements des immobilisations	77 380,42 €	77 680,68 €
Totale des recettes d'investissement	194 410,02 €	260 891,85 €

A. Recettes

Les besoins de financement de la section d'investissement sont principalement couverts par le **report du résultat N-1** qui est estimé à **138 711,17 euros**.

Le Département de la Manche subventionne à hauteur de **30 000 euros** les dépenses d'investissement du SMEL afin de moderniser son parc de matériels et d'équipements nécessaires à la conduite des programmes de recherche et expérimentations.

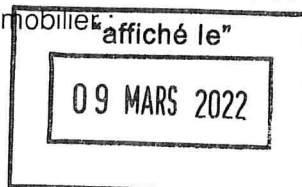
Le SMEL est éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée depuis 2019. Cette recette étant instruite et perçue en N+2, le SMEL sera bénéficiaire, en 2022, du **FCTVA 2020** pour un montant prévisionnel de **14 500 euros**.

Enfin, **les amortissements** sont estimés à **77 680,68 euros**. Ils correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement et permettent de participer au renouvellement des matériels.

B. Dépenses

Les dépenses d'investissement du SMEL s'élèvent à **260 891,85 euros**, dont **18 054,84 euros de report**. Hors reports, sont prévus pour les immobilisations corporelles et incorporelles :

- 60 000 euros pour l'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires (sondes...) caissons, des tables de tri, drone...;
- 50 000 euros pour le remplacement d'un quad et de l'utilitaire rallongé ;
- 30 000 euros pour le remplacement d'installations ;
- 5 000 euros pour l'achat de logiciel/licences ;
- 2 000 euros pour le renouvellement et l'achat d'ordinateurs ;
- 1 000 euros pour l'achat de mobilier.



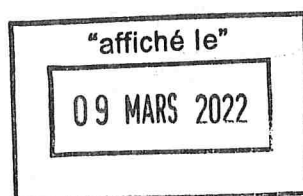
Il est également prévu **89 000 euros** pour les immobilisations en cours.

Afin d'équilibrer ce projet de budget, les dépenses imprévues sont portées à 973,01 euros.

Le comité syndical est invité à en prendre acte.

Le Président du SMEL,

Alain NAVARRET



Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20220228-1082-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022